

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Séance du vendredi 08 mars 2024

en exercice : ~~7~~

Présents : ~~7~~

Votants : ~~7~~

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 01 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Joëlle BORNE, 1ère adjointe et Maire par intérim.

Sont présents : Joëlle BORNE, Laurent CONQUET, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER

Rreprésentée :

Excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Cecile UNIQUE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BORNE Joëlle

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 186 154.19

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	161 236.23
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	123 260.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	24 917.96
Résultat cumulé au 31/12/2023	186 154.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	186 154.19
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	122 092.23
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	64 061.96
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LUGARDE, les jour, mois et an que dessus.